

Le nombre d'immigrés entrés en France en 2012 est resté stable

Le ministère de l'intérieur a publié, jeudi 28 mars, ses statistiques annuelles sur l'immigration. Le nombre d'étrangers vivant en France avec une carte de séjour s'élève à 2,5 millions de personnes

Le ministère de l'intérieur a rendu publiques, jeudi 28 mars, ses statistiques annuelles sur l'immigration. Contrairement aux années précédentes, où elles étaient publiées dans un rapport au Parlement pas toujours très accessible, elles ont été mises en ligne directement sur le site Internet de la Place Beauvau.

Par nature sensibles, ces statistiques sont les premières publiées sous François Hollande. Mais comme il s'agit des données de 2011 et 2012, elles permettent surtout d'établir le bilan de la dernière partie du mandat de Nicolas Sarkozy.

Ces chiffres révèlent que, excepté quelques variations, le flux annuel d'étrangers obtenant un titre de séjour en France est resté relativement stable durant toute cette période. Malgré les déclarations tonitruantes de la précédente majorité, quelque 193 600 per-

sonnes ont obtenu le droit de séjourner en France en 2012. Soit peu ou prou le même nombre qu'en 2011.

En termes de « stock », le nombre d'étrangers résidant en France avec une carte de séjour était, en 2012, de 2,5 millions : soit 70 000 de plus qu'en 2011. Parmi eux, 1,7 million avaient une carte de dix ans, la durée la plus longue. Mais 500 000 vivaient avec des cartes d'un an renouvelable et plus de 150 000 avec des titres provisoires : soit des titres très précaires qui limitent l'ascension sociale car ils privent souvent de l'accès aux bons logements, au crédit et parfois à l'emploi.

D'après les grandes tendances que donnent à voir les chiffres officiels de la Place Beauvau, l'immigration économique reste, elle, très faible : autour de 16 000 personnes, soit 8 % du flux global. Elle

accuse même une baisse de 5,1 % en 2012, due à « la conjoncture économique », estime le ministère de l'intérieur. Une baisse constante depuis 2008 – à l'exception de l'année 2011. Un pic avait alors été atteint avec 21 000 entrées pour motif professionnel. A l'époque, celui-ci était en grande partie lié à l'adhésion à l'Union européenne un an plus tôt, de la Roumanie et de la Bulgarie.

Baisse des naturalisations

Le nombre d'étudiants a lui aussi brutalement baissé en 2011 (-8,9 %) en passant de 64 000 à 59 000, alors qu'il était en augmentation constante depuis 2007 (de +1 % à +12 %). En 2012, cette baisse a toutefois été enrayerée du fait de l'abrogation de la « circulaire Guéant » après la victoire de la gauche au scrutin présidentiel en mai 2012, estime la Place Beauvau. Ce texte limitait l'accès à l'emploi des étudiants étrangers ayant réalisé leur cursus en France.

L'immigration familiale pour sa part, qui concerne pratiquement la moitié des entrées, confirme sa tendance à la hausse, régulière depuis 2008. Entre 2011 et 2012, elle a encore progressé de 6,9 %. Cette hausse est en partie liée à l'augmentation du regroupement familial – soit le fait que des étrangers fassent venir leurs proches en France. Alors que celui-ci était en baisse régulière depuis 2008, il est reparti à la hausse en 2012 (+9,5 %).

Avec quelque 16 000 entrées en 2012, il reste toutefois dans des proportions nettement plus faibles que l'immigration familiale liée à ce que l'on appelle les « conjoints de Français », soit quelque 52 000 personnes en 2012 (+6,2 % par rapport à 2011). Ces personnes peuvent être des étrangers naturalisés. Mais il s'agit le plus souvent des enfants de la deuxième génération qui font venir en France l'homme ou la femme rencontré dans le pays d'origine de leurs parents.

Les naturalisations ont de leur côté considérablement baissé en 2012 du fait de critères extrêmement rigoureux mis en place par l'ancien ministre de l'intérieur Claude Guéant. Les acquisitions de la nationalité française ont chuté au total de 16,5 % entre 2011 et 2012 en passant de 114 000 à 96 000.

Les naturalisations par mariage sont restées relativement stables, mais ce sont celles par « décret » qui ont dégringolé de 30 %, en passant de 66 000 à 46 000 entre 2011 et 2012. La majorité de ces naturalisations, comme chaque année, sont le fait d'étrangers originaires de pays d'Afrique (65 000).

Ces chiffres devraient toutefois repartir à la hausse en 2013, Manuel Valls ayant annoncé son intention d'assouplir les critères d'obtention. La nationalité française est en effet considérée par la plupart des experts comme un facteur « d'intégration ». ■

ÉLISE VINCENT

6 000 étrangers malades par an accueillis en France

Selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), publié jeudi 28 mars, 6 000 étrangers malades obtiennent chaque année un titre de séjour en France dans le cas où ils ne peuvent pas être soignés chez eux. Du fait d'une « interprétation bienveillante » de la législation, ce chiffre n'aurait pas baissé malgré l'adoption, en 2011, d'une réforme restrictive. Avant juin 2011, il fallait en effet

que le traitement d'un étranger soit « disponible » dans son pays pour qu'il se voit refuser l'accès au territoire ou qu'il soit expulsé. Après, il suffisait que ce traitement « existe ». Pour lever les doutes, les rédacteurs du rapport appellent le législateur à clarifier la loi. Le 19 mars, les défenseurs des droits des étrangers ont accusé le gouvernement de se livrer à une « chasse aux étrangers malades ». – (AFP.)